

**Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds**  
Au 31 décembre 2024

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander  
(auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées  
Lysander-Slater »)



# Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 31 décembre 2024

## Avertissement à l'égard des déclarations prospectives

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient certaines déclarations dites « prospectives ». Tout énoncé contenu dans ce document qui n'est pas de nature historique et porte sur des activités ou des événements qui, selon le Fonds, devraient ou pourraient se produire dans le futur, y compris notamment toute opinion sur le rendement financier anticipé, constitue une déclaration prospective. Des termes comme « peut », « pourrait », « voudrait », « devrait », « croire », « planifier », « anticiper », « prévoir », « projeter », « objectif » et autres expressions similaires caractérisent les déclarations prospectives.

Ces déclarations sont assujetties à différents risques et incertitudes, y compris les risques décrits dans le prospectus simplifié du Fonds, qui peuvent faire en sorte que le rendement financier réel diffère considérablement du rendement anticipé ou des autres attentes formulées.

Les lecteurs ne devraient pas s'appuyer indûment sur ces déclarations prospectives. Toutes les opinions exprimées dans les déclarations prospectives peuvent changer sans préavis. Elles sont faites de bonne foi et n'engagent aucune responsabilité légale.

Le Fonds n'entend pas mettre à jour les déclarations prospectives par suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour tout autre motif, sauf si les lois sur les valeurs mobilières l'exigent. Certaines recherches et informations concernant des titres précis du Fonds, y compris les opinions, proviennent de sources réputées fiables, mais il n'est pas possible de garantir leur actualité, leur exactitude ou leur exhaustivité. Elles sont données à titre indicatif uniquement et peuvent être modifiées sans préavis.

## À propos de ce rapport

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater ») (le « Fonds ») présente les faits saillants financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, mais non les états financiers complets du Fonds. Ce document doit être lu parallèlement aux états financiers annuels du Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Lysander Funds Limited (le « gestionnaire ») est le gestionnaire du Fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire des états financiers, sur demande et sans frais, en composant le 1-877-308-6979, en écrivant à l'adresse Lysander Funds Limited, 3080 Yonge St., Suite 4000, Toronto (Ontario) M4N 3N1, en consultant notre site Web, à l'adresse [www.lysanderfunds.com](http://www.lysanderfunds.com), ou celui de SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Les porteurs de parts peuvent également communiquer avec Lysander Funds Limited par l'un de ces moyens pour obtenir un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration du Fonds, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille du Fonds.

## Objectif de placement

L'objectif du Fonds est de chercher à générer un revenu tout en préservant le capital des investisseurs principalement au moyen de placements dans des titres privilégiés d'émetteurs canadiens inscrits à la cote d'une bourse de valeurs canadienne.

## Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille est Slater Asset Management Inc. (le « gestionnaire de portefeuille » ou « Slater »). Le portefeuille du Fonds est investi principalement dans des actions privilégiées

d'émetteurs canadiens inscrits au Canada en ayant recours à une recherche fondamentale et à une analyse du crédit. Le Fonds n'aura pas recours à un effet de levier. Le Fonds peut investir (au moment de l'achat) jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers. Vous trouverez des renseignements additionnels dans le prospectus simplifié du Fonds.

## Risques

Les risques de placement dans ce Fonds sont les mêmes que ceux décrits dans le plus récent prospectus simplifié du Fonds.

## Résultats d'exploitation

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Fonds a généré des rendements de 23,11 % pour la série A et de 23,80 % pour la série F. L'indice d'actions privilégiées S&P/TSX a augmenté de 24,70 % au cours de la même période.

Au 31 décembre 2024, l'actif net du Fonds se chiffrait à environ 78,8 M\$, comparativement à 62,7 M\$ au début de l'exercice. Le Fonds a enregistré des souscriptions nettes d'environ 4,1 M\$ au cours de la période.

Quelques principaux facteurs ont contribué au solide rendement des actions privilégiées au second semestre de l'année. D'abord, la Banque du Canada s'est lancée dans les baisses de taux d'intérêt en réduisant quatre fois le taux de financement à un jour, qui était de 4,75 %, pour le faire passer à 3,25 % à la fin de l'année. Par conséquent, le rendement des obligations à 5 ans en \$ CA est passé de 3,4 % à la fin du deuxième trimestre à 3,0 % à la fin de l'année. Le marché reflétait déjà la majeure partie des baisses de taux d'intérêt à la fin du deuxième trimestre, et la vigueur du rendement des obligations à 5 ans en \$ CA a favorisé les titres à taux fixe rajustable dont la

# Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 31 décembre 2024

date de rajustement approchait. Par rapport à d'autres titres à revenu fixe, les actions privilégiées offrent en plus des rendements attrayants pour les investisseurs, soit des taux actuels de 6 % ou plus pour la plupart des titres.

Ensuite, les conditions favorables de l'offre et de la demande ont continué d'alimenter la bonne performance du marché des actions privilégiées, puisque les rachats d'actions privilégiées se sont chiffrés à environ 6,4 G\$ en 2024, soit un montant supérieur aux attentes initiales de Slater. Les émetteurs de titres bancaires inscrits à la cote ont continué de racheter leurs actions privilégiées à la valeur nominale de 25 \$ plutôt que d'émettre des billets avec remboursement de capital à recours limité de gré à gré et des actions privilégiées à 1 000 \$; certains émetteurs de titres de qualité à notation moyenne (dont iA Groupe financier, Cenovus Energy Inc. et Fairfax Financial Holdings Limited) ont aussi surpris les marchés en rachetant des actions privilégiées. Cela a contribué au redressement des actions privilégiées, puisque les investisseurs ont réinjecté dans le marché secondaire une partie des produits en trésorerie reçus.

Aucune modification inhabituelle n'a été apportée aux composantes des produits et des charges du Fonds, et il n'y a pas eu d'événement, d'opération, de changement économique ou de condition de marché inhabituels pouvant influencer sur le rendement au-delà des attentes raisonnables ou de ce qui est formulé ci-après.

Le Fonds n'a pas emprunté d'argent au cours de l'exercice, à l'exception d'un montant négligeable au titre des découverts de trésorerie à court terme.

## Événements récents

De l'avis de Slater, le marché des actions privilégiées canadiennes demeure attrayant grâce aux rendements obligataires qui se maintiennent au-dessus de 3 % et aux conditions de l'offre et de la demande qui demeurent favorables, ce qui devrait se traduire par une bonne performance du marché. Toutefois, le marché pourrait être mûr pour un léger repli si les risques géopolitiques, comme les tarifs commerciaux sur les produits canadiens, devaient entrer en vigueur comme l'a annoncé le président Trump, ce qui ferait augmenter le risque de récession.

Slater a réduit l'exposition du Fonds aux titres à taux rajustable ayant atteint leur pleine valeur ou se rapprochant de leur valeur nominale, comme les effets bancaires cotés en bourse et d'autres titres à taux rajustable de qualité à notation moyenne présentant un risque de duration. À la fin de l'exercice, le Fonds avait augmenté à 26,1 %, comparativement à 19,8 % au début de juillet, sa pondération en titres à taux rajustable plus défensifs présentant des écarts et des taux de dividendes élevés sur le marché des actions privilégiées hors cote à 1 000 \$.

Aucun changement de gestionnaire ou de gestionnaire de portefeuille, ni changement de contrôle du gestionnaire ou du Fonds n'a eu lieu. Le Fonds n'a été partie à aucune restructuration, fusion ou opération similaire, qu'elle soit réelle ou planifiée.

Avec prise d'effet le 30 juin 2024, Paul Fahey a démissionné du comité d'examen indépendant du Fonds (le « CEI »). Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> juillet 2024, Donna Peters Imbrogno a été nommée membre du CEI.

## Transactions entre parties liées

Le gestionnaire fournit tous les services généraux de gestion et d'administration dont le Fonds a besoin dans ses activités quotidiennes, ou en coordonne la prestation, notamment, mais sans s'y limiter, le calcul de la valeur liquidative du Fonds et de ses séries et l'établissement des rapports connexes, la préparation de tous les documents de placement, la tenue des registres des porteurs de parts, ainsi que d'autres services administratifs. Le gestionnaire reçoit des honoraires de gestion pour ces services. Ces honoraires sont calculés en fonction d'un pourcentage de la valeur liquidative du Fonds, comme il est décrit dans le prospectus simplifié.

Le Fonds a payé au gestionnaire des frais de gestion de 718 372 \$ (TVH incluse) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 598 509 \$).

Le gestionnaire de portefeuille est responsable de tous les conseils en placement fournis au Fonds; il effectue notamment des analyses et présente des recommandations en matière de placements, et il prend des décisions de placement et des dispositions en vue de l'acquisition et de la cession des placements des portefeuilles. Les honoraires versés en échange de ces services sont inclus dans les frais de gestion. Les honoraires de gestion de portefeuille pour les services fournis par le gestionnaire de portefeuille sont payés à même les frais de gestion.

Le gestionnaire a payé 325 700 \$ (TVH incluse) au gestionnaire de portefeuille pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 265 158 \$).

Le gestionnaire s'est appuyé, ou pourrait s'appuyer, sur des instructions permanentes du comité d'examen indépendant à l'égard de titres négociés entre fonds communs de placement, fonds d'investissement à capital fixe, comptes gérés ou organismes de placement collectif gérés par le gestionnaire ou une société affiliée du gestionnaire. Dans de tels cas, le gestionnaire est tenu de se conformer aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire présentées au comité d'examen indépendant et de fournir des rapports périodiques au comité d'examen indépendant conformément au Règlement 81-107.

# Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 31 décembre 2024

## Faits saillants financiers

### Série A

Exercices clos les	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Actif net par part<sup>1</sup></b>					
Actif net au début	7,80 \$	7,57 \$	9,67 \$	7,84 \$	8,33 \$
Activités d'exploitation :					
Total des produits	0,48	0,44	0,42	0,42	0,41
Total des charges	(0,13)	(0,12)	(0,13)	(0,14)	(0,11)
Profits (pertes) réalisés	0,62	(0,97)	(0,32)	1,08	(1,29)
Profits (pertes) latents	0,81	1,20	(1,77)	0,84	0,64
<b>Total de l'augmentation (la diminution) liée aux activités d'exploitation<sup>2</sup></b>	<b>1,78 \$</b>	<b>0,55 \$</b>	<b>(1,80) \$</b>	<b>2,20 \$</b>	<b>(0,35) \$</b>
Distributions :					
À partir du revenu (excluant les dividendes)	(0,04) \$	(0,01) \$	– \$	– \$	– \$
À partir des dividendes	(0,33)	(0,33)	(0,30)	(0,24)	(0,34)
À partir des gains en capital	–	–	–	–	–
Remboursement de capital	(0,05)	–	–	(0,08)	–
<b>Total des distributions<sup>2,3</sup></b>	<b>(0,42) \$</b>	<b>(0,34) \$</b>	<b>(0,30) \$</b>	<b>(0,32) \$</b>	<b>(0,34) \$</b>
<b>Actif net à la fin<sup>2,3</sup></b>	<b>9,16 \$</b>	<b>7,80 \$</b>	<b>7,57 \$</b>	<b>9,67 \$</b>	<b>7,84 \$</b>

<b>Ratios et données supplémentaires</b>					
Valeur liquidative <sup>4</sup>	12 251 057 \$	11 093 819 \$	12 818 292 \$	19 517 906 \$	17 676 754 \$
Parts en circulation	1 338 140	1 421 796	1 693 176	2 018 179	2 254 836
Ratio des frais de gestion <sup>5</sup>	1,52 %	1,53 %	1,49 %	1,52 %	1,56 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge	1,52	1,53	1,49	1,52	1,56
Taux de rotation des titres en portefeuille <sup>6</sup>	99,3	109,8	82,1	121,8	157,7
Ratio des frais d'opération <sup>7</sup>	0,27	0,34	0,24	0,43	0,60
Valeur liquidative par part, à la fin	9,16 \$	7,80 \$	7,57 \$	9,67 \$	7,84 \$

### Notes

- Les données sont tirées des états financiers annuels audités du Fonds. Tous les chiffres par part présentés renvoient à l'actif net calculé conformément aux Normes IFRS de comptabilité, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).
- L'actif net et les distributions sont établis en fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation (la diminution) liée aux activités d'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement de l'actif net par part au début et à la fin.
- Les distributions ont été payées en trésorerie ou réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, ou les deux.
- Données à la fin de la période indiquée.
- Le ratio des frais de gestion est établi en fonction du total des charges de la période close et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.
- Le taux de rotation des titres en portefeuille indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements du portefeuille. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par le Fonds au cours de la période sont élevés, et plus les investisseurs sont susceptibles de réaliser des gains en capital imposables. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille est calculé en fonction de la valeur la plus faible entre les achats et les ventes de titres divisée par la valeur de marché moyenne pondérée des titres du portefeuille, à l'exclusion des titres à court terme.
- Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de la période.

# Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 31 décembre 2024

## Série F

Exercices clos les	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Actif net par part<sup>1</sup></b>					
Actif net au début	7,95 \$	7,70 \$	9,80 \$	7,92 \$	8,38 \$
Activités d'exploitation :					
Total des produits	0,50	0,45	0,42	0,42	0,43
Total des charges	(0,08)	(0,07)	(0,08)	(0,09)	(0,07)
Profits (pertes) réalisés	0,65	(0,96)	(0,27)	1,07	(1,24)
Profits (pertes) latents	0,77	1,20	(1,88)	0,68	0,71
<b>Total de l'augmentation (la diminution) liée aux activités d'exploitation<sup>2</sup></b>	<b>1,84 \$</b>	<b>0,62 \$</b>	<b>(1,81) \$</b>	<b>2,08 \$</b>	<b>(0,17) \$</b>
Distributions :					
À partir du revenu (excluant les dividendes)	(0,04) \$	(0,01) \$	– \$	– \$	– \$
À partir des dividendes	(0,34)	(0,36)	(0,32)	(0,24)	(0,36)
À partir des gains en capital	–	–	–	–	–
Remboursement de capital	(0,05)	–	–	(0,10)	–
<b>Total des distributions<sup>2, 3</sup></b>	<b>(0,43) \$</b>	<b>(0,37) \$</b>	<b>(0,32) \$</b>	<b>(0,34) \$</b>	<b>(0,36) \$</b>
<b>Actif net à la fin<sup>2, 3</sup></b>	<b>9,36 \$</b>	<b>7,95 \$</b>	<b>7,70 \$</b>	<b>9,80 \$</b>	<b>7,92 \$</b>
<b>Ratios et données supplémentaires</b>					
Valeur liquidative <sup>4</sup>	66 592 142 \$	51 598 167 \$	51 316 465 \$	78 535 564 \$	47 850 514 \$
Parts en circulation	7 110 955	6 489 051	6 661 345	8 011 843	6 043 971
Ratio des frais de gestion <sup>5</sup>	0,95 %	0,94 %	0,92 %	0,96 %	0,99 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge	0,95	0,94	0,92	0,96	0,99
Taux de rotation des titres en portefeuille <sup>6</sup>	99,3	109,8	82,1	121,8	157,7
Ratio des frais d'opération <sup>7</sup>	0,27	0,34	0,24	0,43	0,60
Valeur liquidative par part, à la fin	9,36 \$	7,95 \$	7,70 \$	9,80 \$	7,92 \$

## Notes

- Les données sont tirées des états financiers annuels audités du Fonds. Tous les chiffres par part présentés renvoient à l'actif net calculé conformément aux Normes IFRS de comptabilité, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).
- L'actif net et les distributions sont établis en fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation (la diminution) liée aux activités d'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement de l'actif net par part au début et à la fin.
- Les distributions ont été payées en trésorerie ou réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, ou les deux.
- Données à la fin de la période indiquée.
- Le ratio des frais de gestion est établi en fonction du total des charges de la période close et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.
- Le taux de rotation des titres en portefeuille indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements du portefeuille. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par le Fonds au cours de la période sont élevés, et plus les investisseurs sont susceptibles de réaliser des gains en capital imposables. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille est calculé en fonction de la valeur la plus faible entre les achats et les ventes de titres divisée par la valeur de marché moyenne pondérée des titres du portefeuille, à l'exclusion des titres à court terme.
- Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de la période.

# Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 31 décembre 2024

## Frais de gestion

Le gestionnaire fournit tous les services généraux de gestion et d'administration dont le Fonds a besoin, ou en coordonne la prestation, comme il est décrit dans la section « Transactions entre parties liées » plus haut.

En contrepartie des services qu'il fournit, le gestionnaire reçoit des honoraires de gestion mensuels établis en fonction de la valeur liquidative de chaque série. Ces honoraires sont calculés quotidiennement et payables mensuellement. Le Fonds paie des frais de gestion de 1,25 % par an pour les parts de série A et de 0,75 % par an pour les parts de série F.

Des frais de service ou des commissions de suivi d'un montant maximal de 0,50 % par an sont versés aux courtiers relativement aux parts de série A. Ce montant inclut environ 40 % des frais de gestion des parts de série A.

## Rendements annuels

### Série A



## Rendements passés

Le Fonds est devenu un émetteur assujéti le 30 décembre 2014. En conséquence, les rendements pour la période ou les exercices pertinents sont présentés ci-après.

L'information sur le rendement suppose que les distributions ont été réinvesties en totalité dans des titres additionnels du Fonds. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, des frais de rachat, des distributions ou des frais accessoires qui pourraient réduire le rendement. Le rendement passé n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur de la série.

### Série F



# Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 31 décembre 2024

## Rendements annuels composés

Le tableau qui suit présente une comparaison du rendement annuel composé du Fonds pour chacun des exercices indiqués et du rendement de l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX (l'« indice »). Les rendements de l'indice sont calculés sans déduction des frais et charges, tandis que le rendement du Fonds est calculé après cette déduction.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	1 an	3 ans <sup>2</sup>	5 ans <sup>2</sup>	Depuis la création <sup>3</sup>
<b>Rendement annuel composé</b>				
Série A <sup>1</sup>	23,11 %	2,44 %	6,29 %	2,92 %
Série F <sup>1</sup>	23,80	3,02	6,89	3,50
Indice de rendement total d'actions privilégiées S&P/TSX <sup>4</sup>	24,70 %	2,66 %	6,51 %	3,08 %

### Notes

1. Les rendements se fondent sur la valeur liquidative par part des séries pertinentes du Fonds en présumant que toutes les distributions ont été réinvesties.
2. Les rendements composés pour l'exercice sont annualisés.
3. Période commençant le 30 décembre 2014. Les rendements sont annualisés depuis la création du Fonds.
4. TSX © Copyright 2024 TSX Inc. Tous droits réservés.

# Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 31 décembre 2024

## Aperçu du portefeuille

	% de la valeur liquidative		% de la valeur liquidative
<b>Les 25 principaux placements</b>		<b>Composition de l'actif</b>	
Banque de Montréal	8,8 %	Actions canadiennes	0,3 %
Enbridge Inc.	8,2	Titres à revenu fixe canadiens	3,5
Banque Canadienne Impériale de Commerce	8,2	Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,2
Société Financière Manuvie	7,6	Autres actifs moins les passifs	0,3
Banque Royale du Canada	7,5	Actions privilégiées	90,7
Financière Sun Life inc.	6,8	<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>
Fairfax Financial Holdings Ltd.	5,9	<b>Composition sectorielle</b>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,2	Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,2 %
Great-West Lifeco Inc.	5,1	Services de communications	2,0
Corporation Financière Power	4,9	Produits de consommation courante	0,7
Canadian Utilities Ltd.	4,9	Énergie	15,5
Groupe Banque TD	4,0	Services financiers	62,6
Pembina Pipeline Corp.	3,4	Secteur gouvernemental	1,8
Corporation TC Énergie	3,4	Autres actifs moins les passifs	0,3
Emera Inc.	2,2	Services publics	11,9
Banque Royale du Canada (titres de créance)	1,8	<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>
Gouvernement du Canada (titres de créance)	1,8		
Capital Power Corporation	1,7		
TransAlta Corp.	1,5		
Brookfield Corp.	1,4		
Fortis Inc.	1,1		
BCE Inc.	0,9		
Thomson Reuters Corp.	0,8		
George Weston limitée	0,7		
AltaGas Ltd.	0,6		
<b>Total</b>	<b>98,4 %</b>		



3080 Yonge Street, Suite 4000  
Toronto (Ontario) M4N 3N1  
[www.lysanderfunds.com](http://www.lysanderfunds.com)